

REUNION DU 15 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le quinze avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sur convocation en date du huit avril deux mille treize et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIBIEN, Maire.

Présents : Messieurs Jean-Claude VIBIEN, Yves FONTAN, Christian AUTHIER, Philippe POMPOUGNAC, Horacio FERREIRA, Jean-Christophe QUENTIN, Jean-François ROUMANIE, Mesdames Christiane BARROT, Nathalie PEYNAUD, Corinne FERREIRA, Pascale GOURSAUD.

Excusés : Christophe LAVAURE qui a donné procuration à M. FONTAN.
Béatrice MOREAU.

Absent : Stéphane DE GUGLIELMI.

Secrétaire : Pascale GOURSAUD.

Ordre du jour : vote du budget primitif principal 2013, vote du budget assainissement 2013, vote des taux des taxes directes locales, divers.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2013 (19-2013).

M. le Maire présente le BP 2013 :

SECTION FONCTIONNEMENT.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 715 831,58 € (dont charges à caractère général : 165 965 €, charges de personnel et frais assimilés : 380 926,22 €, charges de gestion courante : 71 676 € et charges financières 22 000 €).

M. le Maire précise : le crédit supplémentaire prévu pour la consommation d'eau est due à une fuite au cimetière. Le gel provoque chaque année des dégâts car les canalisations ne sont enfouies qu'à 30 cm. Pour y remédier, il sera nécessaire de refaire une tranchée.

Concernant les dépenses pour l'école : le matériel nécessaire pour le fonctionnement des ateliers rythmes scolaires a été budgété pour un montant de 1 000 €, le montant du matériel pour les activités sportives est de 600 €. 4 000 € sont prévus pour les fournitures scolaires et 200 € pour l'achat de livres. La dotation pour le fonctionnement des rythmes scolaires a été budgétée pour un montant de 12 000 €. Le montant définitif sera arrêté après le comptage des effectifs à la rentrée.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 5 000 €

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées des produits des services et ventes : 67 500 €, dotations et participations 316 055 € et des impôts et taxes : 308 835,36 €

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES.

<u>Opération / article</u>	<u>RAR 2012</u>	<u>BP 2013</u>	<u>TOTAL BP</u>
Travaux bâtiments communaux (87)			
Bâtiments divers (23131)	1 100	5 000	6 100
<u>Voirie (88)</u>			
Travaux voirie (2315)	12 000		12 000
Terrains (chemins) (2112)	1 000		1 000
Matériel de voirie (21 578)	3 000		3 000
<u>Traverse des Versannes (77)</u>			
Travaux (2315) tranche 1	535 000		535 000
<u>Travaux réseaux (78)</u>			
Enfouissement réseaux (2315)	26 298		26 298
<u>Urbanisme (79)</u>			
Carte communale (202)	3 020		3 020

<u>Acquisitions (86)</u>			
Matériel de bureau et informatique (2183)	1 200		1 200
Mobilier (2184)		1 200	1 200
Acquisitions autres (2188)	1 300		1 300
Régie (23132-1)		4 000	4 000
<u>Dépenses imprévues</u>			
Dépenses imprévues (020)		2 000	2 000
Remboursst emprunts (16411-02)		37 800	37 800
Electrification (16 875)		24 418	24 418
Voirie forestière (16411)		2 449	2 449
13911-040 amortissement subv°		374,22	374,22
<u>TOTAL</u>	583 918	77 241,22	661 159,22

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES.

<u>Opération/article</u>	<u>RAR 2012</u>	<u>BP 2013</u>	<u>TOTAL BP</u>
Virement de section Fonct 021		5 000	5 000
Amortissement 2804164		20 420	20 420
Affectation 1068		111 166,77	111 166,77
Résultat reporté		14 893,41	14 893,41
FCTVA		10 000	10 000
<u>Subventions (87), église.</u>			
Département	51 000		51 000
Région / DRAC	32 000		32 000
Fondation du Patrimoine		3 267	3 267
TLE 10223		2 000	2 000
<u>Traverse des Versannes</u>			
<u>Subventions (77)</u>			
Etat (DETR) / emprunt		142 858,04	142 858,04
Département	178 554		178 554
Emprunt relais FCTVA	71 000	19 000	90 000
<u>TOTAL</u>	332 554	328 605,22	661 159,22

Mme BARROT intervient : « Le vote du budget communal reste l'acte essentiel d'un conseil municipal. C'est l'acte qui, avec le compte administratif pour le bilan de l'année écoulée, propose une orientation budgétaire pour l'année en cours. Nous sommes au regret de nous répéter, mais depuis notre arrivée aux affaires communales, nous n'avons jamais voté un budget d'élus, mais toujours un budget présenté par les services et préparé avec l'ordonnateur.

Pour en venir à l'essentiel sur les possibilités de ce budget : aucun crédit n'était affecté au virement de la section investissement, permettant un autofinancement, lors de la réunion de la commission finances. Rappelons ce crédit : en 2009 : 144 000 €, en 2010 : 186 000 €, en 2011 : 86 000 €, en 2012 : 95 000 €, en 2013 : 5 000 €. Comment pouvons-nous envisager l'avenir avec si peu de possibilités budgétaires ?

En ce qui concerne le bilan : la fermeture de La Poste, qui ne devait pas avoir de conséquences financières sur le budget, alors que la charge financière supplémentaire n'est pas négligeable (plus de 8 000 € annoncés lors d'un précédent conseil). Avec un service réduit pour les usagers,

permettez que nous doutions du bien fondé de cette fermeture. Les services techniques : nous n'avons jamais eu de bilan financier des choix, votés par votre majorité. 4 ans après, ce bâtiment est toujours en travaux, avec des panneaux de plâtre qui portent des traces de moisissures.

Dans une période où les modifications territoriales se précisent et s'accroissent, il aurait été opportun que ce moment important, c'est-à-dire le vote du budget communal, nous amène à envisager ensemble le devenir de cette commune qui se situe en bordure de la prochaine agglomération. Comment conserver et améliorer les caractéristiques de cette commune qui compte près de 1 100 habitants ?, commune à caractère semi rural, avec, à ce jour, 6 classes pour accueillir les enfants, ceci étant le reflet d'une population relativement jeune. Comment préparer pour eux, jeunes et moins jeunes, la meilleure cité pour demain, sans réflexion collective et prévisions pour l'avenir ? Il nous apparaît de plus en plus difficile de voter votre budget. »

M. le Maire indique que des investissements importants ont été réalisés : travaux d'assainissement, restauration de l'église, traverse des Versannes. Ces travaux ont été réalisés sans retour sur investissement et en remboursant les emprunts. De plus, le budget est prévisionnel, en fin d'année l'autofinancement est plus important que prévu. Concernant la voirie, il précise que l'excédent de la communauté Isle Manoire sera reversé aux communes pour réaliser des travaux sur la voirie communautaire. Le montant de la dotation sera calculé en fonction du nombre d'habitants, de la richesse de la commune et de la longueur de voirie.

Le conseil municipal procède au vote du budget primitif principal 2013.

Votes pour : Jean-Claude VIBIEN, Yves FONTAN, Christian AUTHIER, Philippe POMPOUGNAC, Christophe LAVAURE (procuration), Pascale GOURSAUD.

Abstentions : Horacio FERREIRA, Christiane BARROT, Nathalie PEYNAUD, Corinne FERREIRA Jean-Christophe QUENTIN, Jean-François ROUMANIE.

Le budget primitif principal 2013 est adopté.

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2013 (20-2013).

M. le Maire présente le budget assainissement 2013.

Section de fonctionnement

Dépenses

6061 Eau / énergie	300
6068 Autres fournitures	500
626 frais télécommunications	200
66111 Intérêts des emprunts	10 000
66 112 ICNE	- 686,18
6811 Amortissements	22 443
022 Dépenses imprévues	214,07
615 Entretien Hydrel / dératisation	600
617 Etudes (Satese)	750
023 Virement section investissement	23 203,23

Total :

57 524,12 €

Recettes

002 Résultat reporté	15 442,12
704 Taxe raccordement	7 250
70611 Redevances	23 250
74 Subvention d'exploit° Agence de l'Eau	3500
777-042 Quote - part subventions transférées	8 082

Total :

57 524,12 €

Section investissement

Dépenses

	RAR 2012	BP 2013	Total BP
1391-40 Subvention d'équipement		8 082	8 082
16 41-01 Remboursement emprunts		23 000	23 000
16 41-01 Remboursement emprunt FCTVA		62 000	62 000
001 Reprise des résultats		55 066,23	55 066,23
Total :		<u>86 148,23 €</u>	<u>148 148,23 €</u>

Recettes

131-05 Subvention d'équipement	58 000		58 000
28 08-040 Amortissements		118	118
28 158 – 040 Amortissements		22 325	22 325
Virement fonctionnement		23 203,23	23 203,23
FCTVA		44 502	44 502
Total :	<u>58 000 €</u>	<u>90 148,23 €</u>	<u>148 148,23 €</u>

Il est précisé que les dépenses de personnel pour l'entretien des stations n'ont pu être intégrées compte tenu du remboursement de l'emprunt relais FCTVA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif assainissement 2013.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (21-2013).

Monsieur le Maire expose :

❖ Dans le cadre des engagements fiscaux négociés avec l'Agglomération Périgourdine afin d'éviter une augmentation des impôts ménages en 2014, la communauté de communes doit voter des taux communautaires différents pour l'année 2013. La différence de taux, entre les taux IMP de 2012 et ceux de 2013, doit être transférée dans les communes. Cette variation de taux permettra lors du calcul des taux de la Nouvelle Agglomération, de respecter l'engagement de non augmentation des taux. Il est précisé que la variation des taux présentée est réalisée sans la récupération de 1,8 % de TEOM abandonnée par la CCIMP.

La CCIMP a modifié les taux comme suit :

- * taxe d'habitation : - 2,22 %.
- * taxe foncière non bâti : -9,78 %.
- * taxe foncière non bâti : - 3,24 %.

❖ La communauté de communes Isle Manoire a opté pour le régime fiscal de la TPU (taxe professionnelle unique). Corrélativement, ce transfert induit pour les communes une perte de ressources fiscales. Afin de compenser cette diminution de ressources fiscales, le législateur a mis en place un versement financier au profit de chaque commune : l'attribution de compensation versée par l'EPCI. Cette attribution a été évaluée par une commission « ad hoc » la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le montant de l'AC, pour la commune, est de 5 204,38 €.

M. le Maire présente ainsi les taux de taxes 2013 prenant en compte :

- La modification des taux de la CCIMP.
- Une simulation des taux permettant de garantir le même produit.
- Le respect des liens entre les taux (le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la taxe d'habitation).

Proposition de taux des taxes directes locales communales 2013 :

- * taxe d'habitation : 18,15 %.
- * taxe foncière non bâti : 81,31 %.
- * taxe foncière bâti 18,24 %.

M. POMPOUGNAC aurait souhaité une baisse de la fiscalité, afin de prendre en compte la baisse de la taxe ordures ménagères préalable à l'intégration à la CAP.

Vote pour : Jean-Claude VIBIEN, Yves FONTAN, Christian AUTHIER, Philippe POMPOUGNAC, Christophe LAVAURE (procuration), Pascale GOURSAUD, Horacio FERREIRA, Christiane BARROT, Nathalie PEYNAUD, Corinne FERREIRA Jean-Christophe QUENTIN, Jean-François ROUMANIE.

Vote contre : Philippe POMPOUGNAC.

Abstention : Jean-François ROUMANIE.

CONVENTION SPA (22 - 2013).

Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention SPA pour l'année 2013. Le montant de la contribution s'élève à 593,45 €.

REMBOURSEMENT LOCATIONS (23 - 2013).

Le conseil municipal décide d'accepter les remboursements suivants :

- par BNP PARIBAS, un montant de 570,01 €, pour un trop perçu concernant la location d'un photocopieur.
- par BLS Location, un montant de 680,06 €, pour un trop perçu concernant la location d'un matériel de voirie.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (24 - 2013).

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par ERDF et France Télécom au taux maximum.

Le montant pour ERDF est de 193 €

RENTREE SCOLAIRE 2013 / 2014.

En raison de l'éventuelle fermeture de classe, compte tenu des effectifs, la possibilité a été ouverte, par Mme la directrice de l'école, de préinscrire les enfants de 2 ans.

Les enfants seront effectivement admis, sous réserve de remplir, à la rentrée, les conditions de maturité et de propreté.

DIVERS.

Commémoration des 150 ans de la ligne Périgieux Agen : M. le Maire informe que le comité d'organisation des animations, prévues les 3 et 4 août 2013, sollicite une participation communale d'un montant de 500 €. M. le Maire fait part de sa réserve compte tenu de cette demande tardive de subvention et de l'absence d'un train vapeur.

Cérémonie du 8 mai.

Il est demandé aux élus de bien vouloir participer à la cérémonie commémorative de l'armistice qui aura lieu mercredi 8 mai à 11 heures 45 au monument aux morts. Les enfants de l'école, en vacances scolaires, ne seront pas présents.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Intervention des élus :

En réponse aux élus qui demandent quelle suite a été donnée au courrier adressé par les représentants des parents d'élèves au sujet du fonctionnement de la cantine scolaire, M. le Maire indique que, compte tenu du besoin de formation pour travailler au contact des enfants, le catalogue des formations CNFPT a été remis au personnel concerné. Ces formations sont financées par une cotisation, ce qui n'est pas le cas du BAFA. Il est rappelé que le personnel tourne dans les deux réfectoires.

Mme BARROT propose que soit organisé un groupe de travail avec le personnel.

Interrogé par Mme GOURSAUD sur l'insonorisation du réfectoire, M. le Maire indique qu'il serait nécessaire de faire réaliser une étude, les panneaux récupérés dans le préau pourraient être réutilisés.

M. QUENTIN demande comment a été effectué le choix de la couleur des lampadaires aux Versannes. M. le Maire indique que le choix a été fait par les habitants des Versannes, à la majorité.

M. AUTHIER demande que le Maire de la commune de LACROPTE soit mis en demeure de réaliser des travaux de voirie à Maison Neuve en raison des risques d'accident sur cette route très dégradée. M. le Maire précise que cette voirie relève de la responsabilité de LACROPTE, par convention. Un courrier sera envoyé.

La séance est levée à 22 heures.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.